

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
11 AOÛT 2004**

MERCREDI, le onzième jour du mois d'août (11 août 2004), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de la MRC des Chenaux (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Champlain ;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;  
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;  
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper ;  
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;  
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;  
Monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse ;  
Monsieur Marc E. Leclerc, maire de Saint-Stanislas.  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;

**ABSENT**

Monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier.

2004-08-105

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2004 ;
4. Finances :
  - 4.1 Adoption de la liste des chèques émis ;
  - 4.2 Rapport budgétaire au 3 août 2004 ;
5. Aménagement du territoire :
  - 5.1 Recommandation de la MRC concernant une demande de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan à la CPTAQ ;
  - 5.2 Appui à une proposition des propriétaires touchés par la construction de la ligne à 69kv St-Narcisse/Cap-de-la-Madeleine d'Hydro-Québec ;
  - 5.3 Avis de conformité :
    - 5.3.1 Règlement 591 modifiant le règlement du plan d'urbanisme de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 5.3.2 Règlement 592 modifiant le règlement de zonage de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;
- 5.4 Procès-verbal du Comité consultatif agricole du 17 juin 2004 ;
- 6. Rapports :
  - 6.1 Rapport du préfet ;
  - 6.2 Rapport de la réunion du 6 juillet du comité de sécurité incendie ;
- 7. Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) :
  - 7.1 Autres nominations à la Commission de consultation ;
  - 7.2 Compte-rendu de la première réunion de la Commission tenue le 15 juillet ;
- 8. Amendement par résolution du règlement 2004-06-23 pour la réalisation d'infrastructures reliées à la fibre optique et d'un emprunt de 623 000 \$ à cette fin ;
- 9. Cours d'eau Fugère :
  - 9.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant les travaux ;
  - 9.2 Résolution d'intention quant aux travaux à réaliser et pour convoquer les propriétaires visés ;
- 10. Pacte rural : modification de la résolution 2004-05-077 pour corriger le montant accordé au Comité territorial du développement social (12 000 \$ au lieu de 15 000 \$) ;
- 11. Politique portant sur le harcèlement psychologique ;
- 12. Entente avec la Ministre déléguée au développement régional et au tourisme et la MRC des Chenaux pour l'exercice de ses nouvelles compétences en matière de développement économique : approbation et autorisation pour la signature ;
- 13. Demandes d'appui :
  - 13.1 Municipalité d'Auclair (Exigences concernant les véhicules du service incendie et des schémas de couverture de risques) ;
  - 13.2 MRC de Memphrémagog (Tarifs douaniers/Industrie du textile) ;
  - 13.3 MRC Robert-Cliche ( Mesures transitoires) ;
  - 13.4 Appui au remboursement de taxes foncières des exploitants agricoles ;
- 14. Correspondance :
  - 14.1 Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (Programme d'aide financière aux MRC) ;
  - 14.2 Ministre de l'Environnement (Liste des demandes d'autorisation reçues) ;
  - 14.3 Ministre de la Sécurité publique (autorisation d'un délai pour le dépôt du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie) ;
  - 14.4 Ministre de la Sécurité publique (Projet de règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal) ;
  - 14.5 Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche (Versement de l'aide financière 2004-2005 dans le cadre du Pacte rural) ;
  - 14.6 Recyc-Québec (Versement du deuxième versement de 40 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles) ;
  - 14.7 Ville de Trois-Rivières (Règlement modifiant le schéma d'aménagement) ;
  - 14.8 MRC de Maskinongé (Modification des schémas d'aménagement) ;
  - 14.9 MRC de Portneuf (Règlement numéro 266 modifiant son schéma d'aménagement) ;
  - 14.10 MRC de Rivière-du-Loup (Gestion de l'eau potable) ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 14.11 Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II) ;
- 14.12 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (Appui au Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie concernant le Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II) ;
- 14.13 Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDO) – projet d’entente avec la FQM ;
- 14.14 Centre de Santé et de Services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan – remerciements pour l’intérêt manifesté par notre MRC) ;
- 14.15 Noëlla Champagne, députée (Autorisation pour l’implantation d’une boulangerie artisanale à Saint-Narcisse) ;
- 15. Accusé de réception :
  - 15.1 Ministère de la Sécurité publique : Rapport d’étape et document intitulé «Historique de la situation régionale en matière de sécurité incendie» ;
  - 15.2 Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche : demande de fonds dans le cadre du Fonds local d’investissement du CLD des Chenaux ;
  - 15.3 Ministre de l’Environnement : résolution 2004-06-097 appuyant la MRC de Nicolet-Yamaska sur la levée du moratoire sur les élevages porcins ;
  - 15.4 Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir : résolution 2004-06-097 appuyant la MRC de Nicolet-Yamaska sur la levée du moratoire sur les élevages porcins ;
  - 15.5 Ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation : résolution 2004-06-097 appuyant la MRC de Nicolet-Yamaska sur la levée du moratoire sur les élevages porcins ;
- 16. Pour votre information :
  - 16.1 Les Amis(es) de la Batiscan : Un regard nouveau sur l’avenir du Parc ;
  - 16.2 Ministère de la Sécurité publique : Semaine de la prévention de la criminalité – édition 2004 ;
  - 16.3 Société d’Habitation du Québec – Budget de la programmation 2004-2005 ;
  - 16.4 Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche – copie d’une lettre adressée au CLD des Chenaux ayant pour objet : Mesure FLI additionnelle 2004-2005 ;
  - 16.5 Technopole Vallée-du-Saint-Maurice – rapport annuel 2003-2004 ;
  - 16.6 Compte-rendu de la réunion de la Table des Préfets du 3 mai 2004 ;
  - 16.7 Ministère des Ressources naturelles (Rénovation cadastrale Saint-Maurice et Notre-Dame-du-Mont-Carmel) ;
- 17. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l’article 148.1 du Code municipal du Québec :
  - 17.1 Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II (ratification de la signature d’une entente avec la C.R.É.M.) ;
  - 17.2 Autorisation pour la signature des ententes de financement avec les promoteurs ;
- 18. Période de questions ;
- 19. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2004-08-106      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2004**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 9 juin 2004 tel que rédigé.

Adoptée.

2004-08-107      **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire Saint-Prosper, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 1327 à 1398 au 11 août 2004 totalisant 305 991,62 \$.

Adoptée.

**RAPPORT BUDGÉTAIRE**

Dépôt du rapport budgétaire, daté du 3 août 2004, pour information.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2004-08-108      **RECOMMANDATION DE LA MRC CONCERNANT UNE DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN À LA CPTAQ**

Considérant que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a présenté une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vue de l'implantation d'un réseau d'égoût pluvial dans la rue Jean-Germain ;

Considérant que ladite commission, conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), s'adresse à la MRC de Chenaux en vue d'en obtenir une recommandation en regard des critères formulés à l'article 62 de cette loi ;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.4 de ladite loi, cette demande est assujettie à un avis de la MRC ;

Il est en conséquence proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

Que la MRC des Chenaux recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande formulée par la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan en date du sept juillet deux mille quatre ( 7 juillet 2004) pour les motifs suivants :

- La nature du projet implique que celui-ci ne peut être réalisé ailleurs sur le territoire ;
- Ce projet n'affecte aucunement les activités agricoles, ni l'homogénéité du territoire agricole ;
- Aucune distance séparatrice n'est applicable à ce projet ;
- La demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire applicable en zone agricole.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Adoptée.

2004-08-109 **APPUI À UNE PROPOSITION DES PROPRIÉTAIRES TOUCHÉS PAR LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE À 69KV ST-NARCISSE/CAP-DE-LA-MADELEINE D'HYDRO-QUÉBEC**

Considérant que la MRC des Chenaux a reçu une proposition des propriétaires touchés par la construction par Hydro-Québec de la ligne à 69kv Saint-Narcisse - Cap-de-la-Madeleine ;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a appuyé ladite proposition par sa résolution 2004-08-125 ;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé de monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

Que le conseil de la MRC des Chenaux demande à Hydro-Québec de suspendre le choix du tracé proposé pour la construction d'une ligne 69kv de Saint-Narcisse à Cap-de-la-Madeleine et d'accepter d'étudier la proposition des propriétaires touchés par le projet.

Adoptée.

2004-08-110 **AVIS DE CONFORMITÉ SUR LE RÈGLEMENT 591 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) les municipalités doivent transmettre à la MRC, en temps opportun, tout règlement de modification de leur instrument d'urbanisme requis aux fins de la conformité au schéma d'aménagement ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Chenaux ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le contenu du règlement 591 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, vu sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et donne l'autorisation au secrétaire-trésorier d'émettre et de transmettre le certificat de conformité, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée.

2004-08-111 **AVIS DE CONFORMITÉ SUR LE RÈGLEMENT 592 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) les municipalités doivent transmettre à la MRC, en temps opportun,

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

tout règlement de modification de leur instrument d'urbanisme requis aux fins de la conformité au schéma d'aménagement ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Chenaux ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le contenu du règlement 592 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, vu sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et donne l'autorisation au secrétaire-trésorier d'émettre et de transmettre le certificat de conformité, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée.

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 17 JUIN 2004**

Déposé et commenté par son président, monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan.

**RAPPORT DU PRÉFET**

Monsieur Marcel P. Marchand, préfet, fait part aux membres du conseil de ses activités depuis la dernière réunion de la MRC.

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU 6 JUILLET DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun compte-rendu écrit n'est disponible en date de la présente.

2004-08-112

**PGMR - AUTRES NOMINATIONS À LA COMMISSION DE CONSULTATION**

Considérant que la MRC des Chenaux a nommé trois personnes pour former la Commission de consultation pour son Plan de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et que ces dernières ont accepté ;

Considérant qu'une quatrième personne, représentant un groupe de protection de l'environnement doit être également nommée et que le conseil peut nommer également un de ses membres comme membre de ladite commission ;

Il est en conséquence proposé par monsieur, Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse, appuyé de monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

- Que le conseil de la MRC des Chenaux nomme Monsieur Jean-François Mathieu, directeur général de la ZIP les deux rives et membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement comme membre de la Commission de consultation sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- Que monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et monsieur André Landry, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel soient et sont également nommés par la présente membres de ladite commission.

Adoptée.

**COMPTE-RENDU DE LA PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION TENUE LE 15 JUILLET 2004**

Le compte-rendu de la première réunion de la Commission de consultation sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles tenue le 15 juillet 2004 est déposé.

2004-08-113

**AMENDEMENT PAR RÉSOLUTION DU RÈGLEMENT 2004-06-23 POUR LA RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES RELIÉES À LA FIBRE OPTIQUE ET D'UN EMPRUNT DE 623 000 \$ À CETTE FIN**

Considérant que le 9 juin 2004 ce conseil a adopté le règlement numéro 2004-06-23 pour la réalisation d'infrastructures reliées à la fibre optique et d'un emprunt de 623 000 \$ à cette fin ;

Considérant que le libellé de l'article 1 de ce règlement n'est pas adapté à l'annexe auquel il fait référence ;

Considérant que suivant les dispositions de l'article 1076 du Code municipal du Québec, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt, qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables, ou qu'elle n'augmente la charge des contribuables que par une majoration du taux de l'intérêt ou par la réduction de la période de remboursement ;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé de monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu :

- Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;
- Que le Conseil de la MRC des Chenaux remplace le texte de l'article 1 du règlement numéro 2004-06-23 par le suivant :

Article 1

La Municipalité régionale de comté des Chenaux est autorisée à participer au programme « Villages branchés du Québec », applicable à l'ensemble de son territoire et à financer ce programme par le biais d'un règlement d'emprunt. Le projet découlant dudit programme est réalisé conjointement avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy suivant les modalités intervenues et à intervenir avec celle-ci notamment dans un protocole d'entente relatif à la conception, la mise en place, l'installation d'équipement, l'utilisation, l'entretien, la mise à jour et le développement d'un réseau privé / public de fibre optique sur le territoire.

Pour les fins du présent règlement, des dépenses n'excédant pas 623 000 \$ sont autorisées; elles incluent le coût des travaux, des équipements et des frais incidents décrits à l'annexe I.

Que la présente résolution fasse partie intégrante du règlement numéro 2004-06-23.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Adoptée.

2004-08-114

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU FUGÈRE**

Avis de motion est donné, par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant des travaux dans le cours d'eau Fugère à Batiscan.

Adoptée.

**RÉSOLUTION D'INTENTION QUANT AUX TRAVAUX À RÉALISER ET POUR CONVOCER LES PROPRIÉTAIRES VISÉS**

Ce sujet est reporté pour être traité à la séance de septembre 2004.

2004-08-115

**PACTE RURAL : MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2004-05-077 POUR CORRIGER LE MONTANT ACCORDÉ AU COMITÉ TERRITORIAL DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (12 000 \$ AU LIEU DE 15 000 \$)**

Sur proposition de monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, il est résolu de modifier la résolution numéro 2004-05-077 adoptée par ce conseil en mai 2004 de sorte que le montant consenti au Comité territorial de développement social soit de 12 000 \$ au lieu de 15 000 \$.

Adoptée.

2004-08-116

**POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE**

Considérant les nouvelles dispositions du Code du travail concernant le harcèlement psychologique et plus particulièrement celles retrouvées à l'article 81.19 qui se lit comme suit :

« 81.19. Tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique.

L'employeur doit prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connaissance, pour la faire cesser. » ;

Considérant que ce conseil en tant qu'employeur, désire se doter d'une politique portant sur le harcèlement psychologique définissant quels moyens il entend prendre pour le prévenir et pour le faire cesser le cas échéant ;

Il est en conséquence proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

- Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte le document intitulé « Politique portant sur le harcèlement psychologique » composé de douze pages et daté d'août 2004 ;
- Qu'aux fins de l'application de cette politique, la MRC des Chenaux désigne monsieur Yvan Magny comme personne responsable ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- Que ce document fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée.

2004-08-117

**ENTENTE AVEC LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AU TOURISME ET LA MRC DES CHENAUX POUR L'EXERCICE DE SES NOUVELLES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : APPROBATION ET AUTORISATION POUR LA SIGNATURE**

Sur proposition de monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér, il est résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte le contenu de l'entente avec la Ministre déléguée au développement régional et au tourisme, ayant pour objet de définir le rôle et les responsabilités que la Ministre confie à la MRC des Chenaux en matière de développement local ainsi que les conditions de leur exercice, conformément à l'article 89 de la Loi sur le MDERR ;

- Que le Conseil de la MRC des Chenaux confie au Centre local de développement des Chenaux l'exercice des mesures destinées à favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire telles qu'énoncées à l'article 90 de la Loi sur le Ministère du développement économique et régional et de la Recherche (L.Q. 2003, c. 29.) ;
- Que Monsieur Marcel P. Marchand soit et est par la présente autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**APPUI**

**MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR (EXIGENCES CONCERNANT LES VÉHICULES DU SERVICE INCENDIE ET DES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES)**

Aucun suivi n'est donné à cette demande d'appui.

**MRC DE MEMPHRÉMAGOG (TARIFS DOUANIERS/INDUSTRIE DU TEXTILE)**

Aucun suivi n'est donné à cette demande d'appui.

**MRC ROBERT-CLICHE ( MESURES TRANSITOIRES)**

Aucun suivi n'est donné à cette demande d'appui.

2004-08-118

**APPUI AU REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES DES EXPLOITANTS AGRICOLES**

Considérant que l'impôt foncier constitue la principale source de revenus des municipalités ;

Considérant que le système fiscal municipal est simple et peu coûteux et qu'il offre un bon degré d'autonomie ;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les municipalités ont un urgent besoin de nouvelles sources de revenus ;

Considérant que la fiscalité municipale n'a rien à voir avec le degré de capitalisation, les revenus ou les équipements nécessaires d'une entreprise quelconque et qu'elle doit demeurer neutre face à des conjonctures particulières ;

Considérant que les municipalités ont comme rôle de préserver l'intégrité de leurs sources de revenus ;

Considérant que la valeur des terres agricoles a augmenté significativement dans certaines régions du Québec ;

Considérant qu'il n'appartient pas aux municipalités de corriger une situation temporaire concentrée dans certaines régions ;

Considérant que l'agriculture apporte des bénéfices à l'ensemble de la population du Québec et constitue, dans plusieurs milieux, la base de l'économie régionale ;

Considérant que les exploitants agricoles reçoivent un remboursement équivalant à 70 % des taxes foncières ;

Considérant que les demandes des exploitants agricoles auraient pour conséquence de transférer un fardeau fiscal aux autres contribuables résidentiels ;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

- Que le Conseil de la MRC des Chenaux demande au gouvernement du Québec de maintenir le niveau de remboursement des taxes payées par les exploitants agricoles sans pour autant réduire les autres programmes d'aide au secteur agricole.

Adoptée.

### **CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (Programme d'aide financière aux MRC) ;
- Ministre de l'Environnement (Liste des demandes d'autorisation reçues) ;
- Ministre de la Sécurité publique (autorisation d'un délai pour le dépôt du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie) ;
- Ministre de la Sécurité publique (Projet de règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal) ;
- Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche (Versement de l'aide financière 2004-2005 dans le cadre du Pacte rural) ;
- Recyc-Québec (Versement du deuxième versement de 40 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles) ;
- Ville de Trois-Rivières (Règlement modifiant le schéma d'aménagement) ;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- MRC de Maskinongé (Modification des schémas d'aménagement) ;
- MRC de Portneuf (Règlement numéro 266 modifiant son schéma d'aménagement) ;
- MRC de Rivière-du-Loup (Gestion de l'eau potable) ;
- Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II) ;
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (Appui au Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie concernant le Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II) ;
- Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDO) – projet d'entente avec la FQM ;
- Centre de Santé et de Services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan – remerciements pour l'intérêt manifesté par notre MRC) ;
- Noëlla Champagne, députée (Autorisation pour l'implantation d'une boulangerie artisanale à Saint-Narcisse).

### **ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

- Ministère de la Sécurité publique : Rapport d'étape et document intitulé «Historique de la situation régionale en matière de sécurité incendie» ;
- Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche : demande de fonds dans le cadre du Fonds local d'investissement du CLD des Chenaux ;
- Ministre de l'Environnement : résolution 2004-06-097 appuyant la MRC de Nicolet-Yamaska sur la levée du moratoire sur les élevages porcins ;
- Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir : résolution 2004-06-097 appuyant la MRC de Nicolet-Yamaska sur la levée du moratoire sur les élevages porcins ;
- Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : résolution 2004-06-097 appuyant la MRC de Nicolet-Yamaska sur la levée du moratoire sur les élevages porcins.

### **À TITRE D'INFORMATION**

- Les Amis(es) de la Batiscan : Un regard nouveau sur l'avenir du Parc ;
- Ministère de la Sécurité publique : Semaine de la prévention de la criminalité – édition 2004 ;
- Société d'Habitation du Québec – Budget de la programmation 2004-2005 ;
- Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche – copie d'une lettre adressée au CLD des Chenaux ayant pour objet : Mesure FLI additionnelle 2004-2005 ;
- Technopole Vallée-du-Saint-Maurice – rapport annuel 2003-2004 ;
- Compte-rendu de la réunion de la Table des Préfets du 3 mai 2004 ;
- Ministère des Ressources naturelles (Rénovation cadastrale Saint-Maurice et Notre-Dame-du-Mont-Carmel).

### **AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2004-08-119

**PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN MILIEU FORESTIER –  
VOLET II (RATIFICATION DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA C.R.É.M.)**

Considérant que le Ministre des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs a délégué à la Conférence régionale des élus de la Mauricie la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II et a convenu d'une entente à cette fin ;

Considérant que la Conférence régionale des élus de la Mauricie ayant accepté, par protocole, d'être délégataire de la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II, a convenu de confier à ses six (6) partenaires (Villes et MRC) le mandat de gestion des projets locaux retenus dans le cadre du programme ;

Considérant qu'une entente doit être convenue à cette fin et qu'un projet a été signé le 4 août 2004 en la Ville de La Tuque ;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier la signature de ce projet pour rendre l'entente effective ;

Il est en conséquence proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé de monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

Le conseil de la MRC des Chenaux accepte les termes de l'entente concernant la délégation de mandats en regard du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II avec la Conférence régionale des élus de la Mauricie signée le 4 août 2004 en la Ville de La Tuque et ratifie sa signature par le préfet, monsieur Marcel P. Marchand et le directeur général, monsieur Pierre St-Onge à titre de témoin ;

Que le texte de ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée.

2004-08-120

**AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES ENTENTES DE FINANCEMENT AVEC LES  
PROMOTEURS**

Considérant que la MRC des Chenaux a accepté d'être mandataire pour la gestion des projets présentés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II ;

Considérant que dans l'exercice de cette compétence, la MRC doit signer avec chaque promoteur, une entente de financement pour la réalisation des travaux ;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé de monsieur Gilles R. Cossette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

Le conseil de la MRC des Chenaux désigne et autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général, pour la signature de toutes les ententes de financement dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux citoyens étaient présents et posèrent des questions au sujet du Plan de gestion des matières résiduelles.

2004-08-121

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures et quarante-cinq minutes (20 h 45), il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
PRÉFET